

2003

## Du Séminaire du Saint-Esprit aux missions en Amérique au XVIII<sup>e</sup> siècle

Henry J. Koren

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/memoire-spiritaine>



Part of the [Catholic Studies Commons](#)

---

### Recommended Citation

Koren, H. J. (2003). Du Séminaire du Saint-Esprit aux missions en Amérique au XVIII<sup>e</sup> siècle. *Mémoire Spiritaine*, 17 (17). Retrieved from <https://dsc.duq.edu/memoire-spiritaine/vol17/iss17/5>

This Article is brought to you for free and open access by the Spiritan Collection at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in *Mémoire Spiritaine* by an authorized editor of Duquesne Scholarship Collection.

## Du séminaire du Saint-Esprit aux missions en Amérique au XVIII<sup>e</sup> siècle

Henry J. Koren\*

### Aux origines : fondation et but

À Paris, le 27 mai 1703, en la fête de la Pentecôte, Claude-François Poullart des Places, qui avait renoncé à une carrière juridique pour se diriger vers le sacerdoce, termine la prédication d'une retraite à douze de ses compagnons de séminaire, aspirant comme lui à la prêtrise. Il avait choisi pour thème la parole de l'Écriture : « Il m'a envoyé pour annoncer la Bonne Nouvelle aux pauvres. » À la clôture de la retraite, le petit groupe se rend à l'église Saint-Étienne-des-Grès et là, dans la chapelle de Notre-Dame, tous consacrent leur vie au service de Dieu. De retour dans son modeste logement, cette jeunesse fervente célèbre dans la paix et la joie la naissance de cette nouvelle fondation connue plus tard sous le nom de séminaire et de congrégation du Saint-Esprit <sup>1</sup>.

---

\* Le P. Henry J. Koren, originaire des Pays-Bas où il est né en 1912, a passé la plus grande partie de sa vie aux États-Unis. Il y est décédé le 8 février 2002, à l'âge de 89 ans, après avoir accompli une carrière d'universitaire et de chercheur. Parmi ses nombreux ouvrages, signalons, traduits en français : *Les Spiritains*. Trois siècles d'histoire religieuse et missionnaire. Histoire de la congrégation du Saint-Esprit, Paris, Beauchesne, 1982 ; *Aventuriers de la mission*. Les spiritains en Acadie et en Amérique du Nord, 1732-1839, Paris, Karthala, 2002. Voir l'article que lui a consacré *Mémoire Spiritaine*, dans son n° 15 (premier semestre 2002) : « Henry J. Koren (1912-2002), universitaire et historien de la congrégation du Saint-Esprit », p. 135-150.

1. Joseph MICHEL, *Claude François Poullart des Place, fondateur de la Congrégation du Saint-Esprit, 1679-1709*, Éd. Saint-Paul, Paris, 1962 (désormais : MICHEL), p. 139-140. Henry J. KOREN, *The Spiritans. A History of the Congregation of the Holy Ghost*, Pittsburgh, Duquesne University, 1958 (désormais : KOREN, Sp.), p. 10s.

Le but de Poullart des Places, dans la fondation de son séminaire, est bien arrêté : remédier à la pénurie lamentable de prêtres zélés et instruits qui frappe son époque<sup>2</sup>. Il ne cesse de répéter à ses séminaristes : « Un prêtre zélé mais ignorant a un zèle aveugle, tandis qu'un prêtre savant sans piété est sujet à l'hérésie et à la révolte contre l'Église<sup>3</sup>. » Il fixe des conditions rigoureuses d'admission et établit un programme d'étude exigeant<sup>4</sup>. Cependant, le souci primordial de M. des Places demeure la formation religieuse et spirituelle de ses futurs prêtres. Tel est pour lui le moyen de les prémunir contre le danger de subordonner l'action pastorale à leur promotion dans l'Église<sup>5</sup>.

Fidèle aux recommandations du Concile de Trente, le jeune fondateur accepte dans son séminaire des étudiants pauvres, incapables de payer pleine pension ailleurs et leur inspire un grand amour pour le service de Dieu dans les tâches les plus humbles. Le biographe de Louis-Marie Grignon de Montfort, le P. Charles Besnard, smm (1717-1788), porte cette appréciation sur les prêtres formés au séminaire du Saint-Esprit : « On les voit entre les mains de leurs supérieurs immédiats et au premier signe de leur volonté (toujours sous le bon plaisir des évêques), faire comme un corps de troupes auxiliaires, prêt à se porter partout où il y a à travailler pour le salut des âmes<sup>6</sup>. » Et il ajoute : « Qu'il faille être relégué dans le fond d'une campagne, ou enseveli dans le coin d'un hôpital, instruire dans un collège, enseigner dans un séminaire ou diriger dans une pauvre communauté, se transporter aux extrémités du royaume ou y continuer une austère résidence, qu'il faille même traverser les mers et aller jusqu'au bout du monde pour gagner une âme à Jésus-Christ, leur devise est : "Nous voilà, prêts à exécuter vos volontés"<sup>7</sup>. »

Afin de perpétuer son œuvre, M. des Places, dès 1705, s'associe à la direction les plus habiles parmi les séminaristes qu'il a formés<sup>8</sup>. Après deux

2. KOREN, *Sp.*, p. 17.

3. *Gallia Christiana*, tome VII, col. 1043 : cité dans : Christian de MARE présente : *Aux racines de l'arbre spiritain. Claude-François Poullart des Places (1679-1709). Écrits et Études*, Congrégation du Saint-Esprit, Paris, 1998 (désormais : DE MARE), p. 343, 34n.

4. DE MARE, *op. cit.*, p. 336, 342, 343.

5. *Ibid.*, p. 267, 269, 270.

6. Charles BESNARD, *Vie de M. Louis-Marie Grignon de Montfort*, Centre international montfortain, Documents et recherches, Rome, 1981, t. IV, p. 283.

7. *Ibid.*, t. IV, p. 283.

8. KOREN, *Sp.*, p. 15. MICHEL, *op. cit.*, p. 216, 221.

ans de probation, l'un de ces associés s'engage dans la société du Saint-Esprit, congrégation solidement établie qui continuera l'œuvre du fondateur après sa mort. Sage précaution, car en 1709 M. des Places, âgé de trente ans <sup>9</sup>, meurt après une brève maladie <sup>10</sup>.

En moins d'un an, les deux premiers membres de la société le suivent dans la tombe. Mais la congrégation se révèle assez forte pour survivre à cette suite d'épreuves. Pendant cinquante-trois ans, sous l'habile direction de M. Louis Bouïc (1684-1763), elle connaîtra un essor remarquable. Cet homme exceptionnel ne se borne pas à la maintenir dans la fidélité à l'esprit de ses origines, il la développe au point d'en faire l'un des foyers les plus renommés pour le zèle de ses prêtres au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Comme tant d'autres institutions d'Église, le séminaire et la congrégation du Saint-Esprit devaient se disloquer dans la tourmente de la Révolution française de 1792 <sup>11</sup>. Ce n'est que dix ans plus tard, après la signature du concordat entre Napoléon I<sup>er</sup> et le Saint-Siège, que M. Jacques Bertout pourra s'employer à rétablir les deux institutions. Même alors, un enchaînement de persécutions et un concours de circonstances défavorables empêcheront les spiritains de se réorganiser.

Il leur faudra attendre jusqu'en 1848 : c'est l'année où François Libermann et les membres de la nouvelle société du Saint-Cœur de Marie

9. Comme fondateur de congrégation religieuse, M. des Places présente un statut clérical particulier, ainsi que le montre ce tableau comparatif. :

<i>Fondateur</i>	<i>Statut clérical</i>	<i>Société</i>	<i>Âge à la fondation</i>	<i>Âge au décès</i>
Poullart des Places	tonsuré	Spiritains	24	30
Olier	prêtre	Sulpiciens	34	49
Saint Alphonse	prêtre	Rédemptoristes	36	90
Libermann	prêtre	St-Cœur-de-Marie	39	49
Saint Philippe Néri	prêtre	Oratoriens	40	80
Saint Jean Eudes	prêtre	Eudistes	41	79
Saint Ignace	prêtre	Jésuites	43	65
Lavigerie	archevêque	Pères Blancs	43	67
Saint Vincent de Paul	prêtre	Lazaristes	48	79

10. MICHEL, *op. cit.*, p. 240s. Henri LE FLOCH, *Claude-François Poullart des Places, fondateur du Séminaire et de la Congrégation du Saint-Esprit (1679-1709)*, Lethielleux, Paris, 1915, p. 357-359.

11. KOREN, *Sp.*, p. 31s., 51s.

viennent se fondre dans la congrégation du Saint-Esprit <sup>12</sup>. Depuis lors, les spiritains n'ont cessé de s'accroître. Ils comptent aujourd'hui plus de trente nationalités et travaillent dans plus de soixante pays.

### Développement de la congrégation

À l'origine de la congrégation du Saint-Esprit, seuls sont habilités à en faire partie les professeurs et les directeurs de ses séminaires de Paris, de Verdun et de Meaux <sup>13</sup>. Tels sont les spiritains au sens strict du terme, qu'au début on appelait "Placistes", du nom de leur fondateur.

Très tôt, cependant, on en vient à appliquer ce nom à tout prêtre formé par la société. Bon nombre d'entre eux se joignent au clergé diocésain de France ou entrent dans une congrégation religieuse. Pour eux, le nom de spiritains n'évoque qu'un vague souvenir de leur temps de séminaire. C'est avec plus de justesse que le terme s'applique aux prêtres formés au séminaire du Saint-Esprit de Paris et mis à la disposition des autorités ecclésiastiques pour les missions lointaines de l'Occident. En effet, les missionnaires du séminaire du Saint-Esprit destinés à l'Extrême-Orient passent par les missions étrangères de Paris pour en devenir associés de plein droit. Mais tel n'est pas le cas de ceux qui partent pour l'Amérique. L'entente, il est vrai, intervenue entre Mgr de Laval, évêque de Québec, et les missions étrangères, leur concède le privilège de présenter les sujets destinés à l'Amérique du Nord, mais à partir de 1750 la situation change et en 1752 le séminaire du Saint-Esprit se voit autorisé à présenter lui-même ses candidats à l'autorité religieuse et civile <sup>14</sup>.

Les missionnaires partis pour l'Amérique avant 1750 n'avaient pas le statut particulier des autres missionnaires de la société. D'ailleurs elle ne se reconnaît aucune responsabilité à leur endroit. Non content d'exclure leurs noms et leurs œuvres du Mémorial qui conserve la liste de ses membres associés <sup>15</sup>, le séminaire déclare formellement « qu'il n'est point chargé des

12. *Ibid.*, p. 97s.

13. *Ibid.*, p. 24s..

14. MICHEL, *op. cit.*, p. 258.

15. Excepté ceux qui, après leur retour en France, deviennent directeurs de la Société ou s'en vont dans les missions de l'Extrême-Orient. Cf. LAUNAY Adrien, *Mémorial de la Société des Missions-Étrangères*, Paris, 1912, *passim*.



missionnaires de l'Acadie <sup>16</sup> ». Ces prêtres, affirme-t-il, sont « missionnaires du Roi et non pas du Séminaire des Missions Étrangères <sup>17</sup> ». À leur retour en France, il les tient pour « étrangers au Séminaire des Missions <sup>18</sup> ». Aussi leur refuse-t-il son appui et se croit-il quitte envers eux « dès que le Roi a pris des sujets dans la Maison de Paris <sup>19</sup> ». En somme le rôle de la société des missions étrangères à l'égard des missionnaires de l'Amérique se borne à celui d'une agence officielle, même lorsqu'elle leur consent le nom d'associés. Cela signifie que les candidats présentés par les Messieurs du Saint-Esprit s'adressent à elle comme à l'agent officiel de l'État pour obtenir la gratuité du transport et quelques autres gratifications allouées par le Roi.

Partis dans la conviction d'être membres associés, ces missionnaires, à leur retour, sont profondément désemparés : l'attitude de la société des missions étrangères <sup>20</sup> les laisse soudainement sans soutien ni ressources. En 1764, trois d'entre eux, MM. Le Loutre, Manach et Girard, portent plainte devant les tribunaux pour obtenir le redressement de cette situation injuste à leurs yeux. Mais la Cour déboute les missionnaires de l'Acadie <sup>21</sup>. Pour réparer cette injustice, les spiritains, quelques années plus tard, commencent à associer officiellement les missionnaires des pays lointains à leur propre société et prennent les mesures nécessaires pour subvenir aux besoins des malades et des retraités.

Les remarquables réalisations de quelques-uns de ces spiritains du XVIII<sup>e</sup> siècle ne manquent pas de retenir l'attention. Aussi l'Église et l'État ont-ils tôt fait de s'entendre pour confier quelques missions à la congrégation. La première est la préfecture apostolique des îles Saint-Pierre et Miquelon en 1765. Leur nombre augmentera dans les années suivantes. Évidemment, les prêtres envoyés dans ces missions au terme de leurs études au séminaire du Saint-Esprit peuvent se prévaloir du nom de spiritain : ils sont formés par les spiritains, présentés comme missionnaires par le séminaire du Saint-Esprit ; bien plus, ils poursuivent leur travail dans des territoires dont la société assume la responsabilité auprès du Saint-Siège. Il reste vrai, cependant, que

---

16. *Mémoire [...] les Supérieurs [...] des Missions-Étrangères*, Paris, 1764, p. 43. Cf. aussi : *Mémoire [...] les sieurs Girard, Manach [...]*, Paris, 1764, p. 57s.

17. *Ibid.* (Les deux *Mémoires*).

19. *Ibid.* (Premier *Mémoire*, p. 130 et second *Mémoire*, p. 57).

20. *Ibid.* (Premier *Mémoire*, *passim*).

21. Archives des Missions Étrangères de Paris, vol. 26, *passim*.

ces liens continus avec elle n'en font pas pour autant des membres au sens strict du terme <sup>22</sup>.

Les années 1770 et suivantes marquent un pas en avant dans le développement de la congrégation : elle ouvre son association aux missionnaires à l'étranger. La portée de cette innovation est claire : désormais la société cesse de se confiner dans les œuvres d'éducation et s'engage dans l'apostolat direct auquel jusque-là elle s'est contentée de préparer les autres.

Même avant cette date, quelques faits ne sont pas, à la réflexion, sans intérêt par rapport à la future association des missionnaires avec la congrégation du Saint-Esprit : par exemple, en 1737, l'admission de M. Frison de la Mothe parmi le personnel spiritain du séminaire de Verdun <sup>23</sup>, à son retour du séminaire de Québec. Dix ans plus tard, l'exemple se répète : M. Simon Le Bansais, du personnel spiritain du séminaire de Meaux, accepte un poste semblable au séminaire de Québec <sup>24</sup>. Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, il ne faut pas l'oublier, le lien moral qui unit les membres de la congrégation est plutôt lâche. Ce sont des prêtres séculiers rattachés à un diocèse et la nature de leur lien communautaire tient uniquement du contrat légal.

Après 1848, année où François Libermann réalisera l'union de sa congrégation du Saint-Cœur de Marie avec celle du Saint-Esprit, la majorité des spiritains s'orientent vers les missions. Ce changement entraîne celui de la situation des prêtres formés au séminaire du Saint-Esprit. Jusque-là, les raisons déjà exposées autorisent à les appeler spiritains. Mais à compter de 1848, ce séminaire devient l'un des nombreux établissements dirigés par la congrégation du Saint-Esprit. Aussi n'a-t-on plus aucune raison particulière d'appliquer à ses anciens séminaristes le nom de spiritains <sup>25</sup>.

Il faudra du temps, bien sûr, pour voir tout le monde s'habituer à ce changement, mais après 1848 l'histoire du clergé formé au séminaire du Saint-Esprit cesse de ressortir à l'histoire spiritaine. Désormais, le nom de spiritains est réservé aux membres de la congrégation <sup>26</sup>.

---

22. Plus tard, les Supérieurs de la Congrégation et du Séminaire du Saint-Esprit (MM. Fournier et Leguay) proposeront aux prêtres, anciens du séminaire de s'associer à la congrégation, mais leurs projets ne se réaliseront pas.

23. KOREN, *Sp.*, p. 126.

24. *Ibid.*

25. KOREN, *Sp.*, p. 97s.

26. *Ibid.*

## Origine des missions spiritaines d'Amérique du Nord

M. Poullart des Places avait déjà songé à se dévouer en pays de mission. *Ses Réflexions sur le passé* renferment cette confiance : « Je ne prétendais me réserver de tous les biens temporels que la santé, dont je souhaitais faire un sacrifice entier à Dieu dans le travail des missions <sup>27</sup>. » Dans sa règle primitive, il ne parle pas expressément de l'œuvre des missions. Il est cependant permis de penser qu'il entendait inclure cette tâche apostolique dans les œuvres les plus difficiles et les plus abandonnées que les prêtres formés dans son séminaire aimeraient entreprendre.

La première mention explicite des missions à l'étranger apparaît dans la règle soumise par M. Bouïc à l'approbation ecclésiastique en 1734 <sup>28</sup>. Cette addition visait sans doute, du moins en partie, à remédier à la décadence du grand séminaire des missions étrangères dans laquelle il était tombé au début du XVIII<sup>e</sup> siècle <sup>29</sup>. A cette époque, en effet, comme le révèlent ses archives, plusieurs de ses meilleurs missionnaires de l'Extrême-Orient lui viennent du séminaire du Saint-Esprit <sup>30</sup>.

D'après le P. Amet Limbour <sup>31</sup>, l'intérêt manifesté assez tôt par les spiritains pour les missions de l'Amérique du Nord trouve son stimulant dans leurs rapports étroits avec les jésuites <sup>32</sup>. Que certains sujets formés au séminaire du Saint-Esprit soient venus en Amérique sur les pas des jésuites, la chose n'est pas impossible <sup>33</sup>. Mais – tous les documents connus en témoignent – c'est par l'intermédiaire de la société des missions étrangères de Paris que le premier spiritain touche le Nouveau Monde en 1732 : il s'agit de M. François Frison de la Mothe, membre du personnel du séminaire de

27. DE MARE, p. 323.

28. KOREN, *Sp.*, p. 24.

29. *Ibid.*, p. 15.

30. L'Abbé de L'ISLE-DIEU, « Tableau de l'état actuel des missions », *Le Canada français. Documents inédits sur le Canada et l'Amérique (désormais CFDI)*, vol. 3, p. 189.

31. Amet LIMBOUR, *La congrégation du Saint-Esprit*, Desclée de Brouwer, Lille-Paris, 1909, p. 41.

32. Camille ROCHEMONTEIX, *Les Jésuites de la Nouvelle-France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, vol. 2, Paris, 1906, p. 268.

33. *Gallia Christiana*, vol. VII, publié vers 1774, présente comme champs d'apostolat des Spiritains dans les pays lointains : « la Chine, le Tonkin, le Siam, la Cochinchine et le territoire du Canada, ainsi que les colonies françaises, sans oublier les sauvages d'Amérique. » Cité par H. LE FLOCH, *op. cit.*, p. 571.



Québec. Le suivent en 1735 et en 1737 les deux spiritains les plus fameux des missions d'Amérique, MM. Pierre Maillard et Jean Le Loutre. Les années suivantes amèneront des renforts réguliers.

L'entremise des missions étrangères de Paris dans la venue de ces missionnaires en Amérique a conduit maints historiens, tels Moreau, Casgrain, Murdoch et Parkman, à confondre tous les missionnaires spiritains du XVIII<sup>e</sup> siècle avec les prêtres des missions étrangères. Les premiers à relever l'erreur sont les PP. Camille de Rochemonteix, sj<sup>34</sup> et Louis Le Jeune, omi<sup>35</sup>. Depuis, la plupart des historiens ont fait la distinction. Léonce de Grandmaison, par exemple, affirme qu'au temps de la déportation, « les plus nombreux et les meilleurs missionnaires (sont) spiritains, en majeure partie Bretons, comme Jean-Louis Le Loutre, François Le Guerne, (Jean) Allain, (François) Le Jamtel, etc.<sup>36</sup> ».

### Territoires de Missions en Amérique du Nord au XVIII<sup>e</sup> siècle

La région de Québec reçoit son premier spiritain en 1732. Jusqu'à la Révolution française qui coupera court à tout renfort, elle en recevra au moins neuf autres. Quant aux territoires appelés aujourd'hui Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, île du Cap-Breton, île du Prince-Édouard et îles de la Madeleine dans le golfe du Saint-Laurent, c'est une douzaine de missionnaires qui y travaillent à l'époque de la cruelle déportation des pionniers français passée à l'histoire sous le nom de *Grand Dérangement*.

Ce dénombrement s'applique aux sujets reconnus avec certitude comme spiritains. Or certaines sources invitent à en ajouter d'autres. Ainsi, en 1769, l'Abbé de l'Isle-Dieu écrivait au Saint-Siège : « Pendant trente-huit ans que j'ai été chargé, en qualité de Vicaire général, de toutes les missions françaises et sauvages du vaste et immense diocèse de Québec, dans l'Amérique septentrionale, je n'ai jamais fait passer que des sujets formés au Séminaire du Saint-Esprit<sup>37</sup> ».

34. ROCHEMONTEIX, *op. cit.*, p. 268-271.

35. Louis LE JEUNE, *Tableaux synoptiques de l'histoire du Canada*, fasc. 3, Québec, 1917, p. 228.

36. « L'histoire pathétique du peuple acadien », dans *Études*, vol. 175, p. 140, 293.

37. L'Abbé de l'Isle-Dieu au nonce apostolique, le 5 juin 1769, dans le *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec* (désormais : Arch. Q.), 1937-1938, p. 239.

Son témoignage est corroboré par M. Becquet, supérieur général des spiritains, qui, au commencement de 1768 écrivait à M. Bertin de Blagny, trésorier général des fonds particuliers du roi : « Cette maison, établie par les lettres patentes de 1726, a pour objet de fournir des prêtres aux postes les plus abandonnés du royaume et de nos colonies : ce qu'elle a réalisé depuis 1703, époque de son premier établissement, à la satisfaction constante des évêques et du ministère. Elle a formé, depuis trente ans, presque tous les missionnaires qui ont été employés dans l'Acadie et parmi les sauvages de cette presque île. On sait que M. Le Loutre n'est pas le moins méritant d'entre eux. Elle a également vu partir pour la Chine, la Cochinchine, le Siam et le Tong-King, des missionnaires qui avaient été nos élèves, et parmi lesquels il y a même des vicaires apostoliques. Par leurs souffrances et leurs travaux, ils ont soutenu et soutiennent encore la Religion dans ces pays lointains <sup>38</sup>. » Et dès 1753, l'Abbé de l'Isle-Dieu affirmait que « la plupart des sujets qui sont au Séminaire de Québec <sup>39</sup> » avaient été fournis par les Messieurs du Saint-Esprit.

L'année précédente, les spiritains avaient reçu de Mgr Pierre Dosquet, évêque de Québec de 1733 à 1740, une importante propriété à Sarcelles, en reconnaissance des services rendus à son ancien diocèse <sup>40</sup>.

L'année suivante, l'Abbé de l'Isle-Dieu écrivait : « Mgr l'Évêque de Québec, depuis plusieurs années, me mande de m'adresser au Séminaire du Saint-Esprit qui a fourni les meilleurs sujets qu'il ait dans son diocèse <sup>41</sup>. »

Tous ces témoignages convergent : l'Amérique française a probablement reçu un certain nombre de spiritains que les documents connus n'identifient pas : plusieurs pièces importantes ont disparu au cours des âges, parmi lesquels une grande partie des archives anciennes de la congrégation du Saint-Esprit.

Outre la région de Québec et l'Acadie, les spiritains étendaient leur action missionnaire à deux autres territoires : les îles Saint-Pierre et Miquelon et la Guyane. En 1763, lors de la cession du Canada aux Anglais, la France n'avait conservé que les îles Saint-Pierre et Miquelon au large des côtes de Terre-Neuve.

38. M. Becquet au duc de Choiseul (?), le 3 octobre 1765, Archives des colonies, Paris (désormais : Arch. Col.), F3, Moreau, vol. 16-1, 155, p. 304s. *Biographies (de la Congrégation du saint-Esprit)*, II, 1908, p. 54.

39. L'Abbé de L'ISLE-DIEU, CFDI, vol. 3, p. 189.

40. *Lettres patentes [...] aux Supérieurs [...] du Séminaire du Saint-Esprit*, octobre 1761, Arch. Col., Paris, F3, Moreau, vol. 16-1, 157, p. 307s.

41. L'Abbé de l'Isle-Dieu à Mgr de Pontbriand, le 30 mai 1753, Arch. Q., 1935-1936, p. 403.

Peu après, le Saint-Siège détache ces possessions françaises de l'immense diocèse de Québec, les érige en préfecture apostolique autonome et les confie officiellement aux Messieurs du Saint-Esprit. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, avant la déportation de la population entière par les Anglais en 1793, six spiritains y travailleront.

Quand la Révolution française étend cette expulsion aux missionnaires de la Guyane en Amérique du Sud, plusieurs d'entre eux cherchent refuge aux États-Unis et y exercent leur apostolat pendant plusieurs années...

Henry J. Koren

# Aventuriers de la mission

*Les spiritains en Acadie  
et en Amérique du Nord  
1732-1839*

mémoire d'Églises

